



Le 14 juin 2012,

L'activité de PRO-BTP en 2011 a été valorisante pour l'institution mais pas pour les adhérents.

Suite à notre action du 23 avril dernier rassemblant les militants et dirigeants de notre organisation au siège de PRO-BTP, la CGT entend rappeler les positions qu'elle défend depuis la création des institutions.

Pour commencer, il nous apparaît judicieux de rappeler que faute d'enregistrement phonique des réunions, les PV ne retranscrivent pas l'exactitude de nos propos, c'est pourquoi nous réitérons notre demande.

En attendant, nous tenons à réaffirmer nos positions qui vont dans l'intérêt collectif et individuel des apprentis, salariés, retraités, adhérents de PRO-BTP.

Avant toute chose, même dans le cas d'un scénario pessimiste des plus extrêmes qui perdurerait au-delà de 5 ans, il est prouvé, selon le rapport de solvabilité II, que PRO-BTP supporterait financièrement et aisément ce risque, nous ne sommes donc pas en difficulté et avons de belles marges de manœuvres avec 6,9 fois le minimum règlementaire de solvabilité et un excédant de plus 1 milliard.

N'étant pas une association à but lucratif, ces marges devraient profiter prioritairement et exclusivement aux adhérents.

Nous pourrions, dans un premier temps, supprimer ou réduire les considérables inégalités au sein de PRO-BTP répondant ainsi à notre vocation première qui est de **faire du social et non du capital**.

Nous devrions avoir une réflexion prioritaire sur les contrats collectifs bien avant les régimes facultatifs ou les contrats individuels.

Nous sortirions tous grandis si l'image du BTP venait enfin à changer, en misant ne serait-ce qu'une fois sur la réelle force de travail plutôt que sur des investissements improbables.

J'entends déjà chuchoter que l'institution n'a pas vocation à se soustraire aux décisions qui découlent des négociations nationales. Certes ... Mais lorsqu'il s'agit de réduire les prestations et/ou d'appliquer une taxation quelconque, il n'y a plus de problème, on s'y soustrait sans aucune difficulté !

Ce qui marche dans un sens, ne marcherait pas dans l'autre, n'est-ce pas bizarre ?

Bizarre, c'est d'ailleurs ce que nous ont dit des salariés lorsqu'ils ont voulu vérifier les droits auxquels ils pouvaient prétendre au sein de notre institution. Il est vrai que nos textes sont confus. On mélange le règlement intérieur, le conventionnel de base, des surbases obligatoires, sans compter qu'il est possible d'y prendre de l'optionnel, tout est vraiment d'une clairvoyance des plus obscures.

1/3

FNSCBA

Fédération Nationale des Salariés de la Construction - Bois - Ameublement

Case 413 - 263, rue de Paris - 93514 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 48 18 81 60 - Fax : 01 48 59 10 37 - CCP 4115-22 M Paris

Boîte aux lettres [courriel] : construction@cgt.fr - Site internet : www.construction.cgt.fr

Certains salariés pensaient qu'ils étaient couverts. Malheureusement, leurs entreprises ne cotisaient pas ou plus. Dans tous les cas, ils n'ont eu que leurs yeux pour pleurer ...

Combien de cas similaires devons-nous constater pour réagir ?

On pourrait en rire, sauf qu'il ne s'agit pas du sketch « 22 à Asnières » ... mais du « 7 rue du Regard » et malheureusement c'est bien réel.

PRO-BTP, première institution de prévoyance au niveau national se doit d'être exemplaire. Certains hommes politiques de Gauche l'ont montré en baissant volontairement leur rémunération considérant qu'elle était trop élevée ou injustifiée. Si cela tente quelqu'un ici présent ...

Dans le même ordre, on pourrait revaloriser les rémunérations les plus basses ou les prestations sociales afin de réduire les inégalités de traitement.

D'une façon ou d'une autre, on ne peut pas en rester là ! Il faut réellement agir pour améliorer les régimes de base.

Il est notoire que les dernières orientations prises ces derniers mois par l'institution, n'étaient pas d'une priorité absolue face aux attentes des salariés comme :

- l'augmentation des cotisations des frais médicaux pour l'ensemble des collègues ;
- la recapitalisation des Sociétés d'Assurances SAF-VIE à hauteur de 96 millions d'euros qui concerne à peine 10% de la population active du BTP ;
- la baisse significative des prêts aux logements pour les salariés alors que dans le même temps on octroie un prêt de 550 millions d'euros aux Fédérations Patronales pour soi-disant relancer l'activité économique ;
- la diversification des partenariats hors BTP, avec les institutions IRP Auto, la Caisse de l'Enseignement Privé et d'Assurance (B2V), MALAKOFF/MEDERIC, GROUPAMA, LOURMEL (*Branche des Industries Graphiques*), AUDIENS (*Groupe pour l'Audiovisuel, la Communication, la Presse et le Spectacle*) et autres, apportent une valeur ajoutée pour l'institution mais pas pour les adhérents du BTP.
- le Projet de fusion déguisé avec REUNICA dénommé « coopération » a été fort heureusement un échec. La CGT a été la seule et unique organisation syndicale à s'y opposer dès l'origine rappelant vigoureusement son attachement au caractère professionnel des caisses de retraite et prévoyance du BTP ;
- que ce soit en bloc ou par appartement, la vente du parc locatif de PRO-BTP est une aberration, une incohérence allant totalement à l'encontre de la politique sociale dictée précédemment par le Groupe. Nous avons les moyens de rénover et le devoir de conserver ce parc, sans altérer notre politique financière ;
- 2^e avis médical, nous sommes dépités de voir que l'on refuse une avancée significative pour l'ensemble des adhérents de PRO-BTP au prétexte que ce projet était trop onéreux : 500 000 euros, alors que dans le même temps l'institution engage des travaux de rénovation de la cour pour un montant de 750 000 euros ou bien lorsqu'elle gratifie une participation de 2 millions d'euros dans le capital de BTP Capital Investissement.

La baisse de fréquentation de nos centres de vacances doit nous alerter et aboutir à une réflexion sérieuse sur les grilles tarifaires afin que les salariés les moins aisés puissent en profiter.

Concernant le Projet « *VACANCES REPIT FAMILLES* », à l'origine, PRO-BTP devait le porter seul. Nous en avons les moyens ! Aujourd'hui, nous sommes toujours fortement attachés à la réalisation de ce concept social même avec différents partenaires. Nous y sommes toujours favorables sur le fond mais pas sur la forme car les statuts et les informations qui nous sont communiqués sur l'avancée du projet, ne nous donnent pas suffisamment de garanties pour l'avenir.

De même, tous les partenariats élaborés et signés bien souvent exclusivement par les technocraties sans concertation avec les politiques, n'ont qu'un intérêt mineur, *exemple* : avec l'OPPBTP. Depuis des années, nous réclamons une étude sur l'impact de la pénibilité en lien avec les retraites des salariés du BTP. A cela, on nous propose des projets dispendieux de prévention intéressants mais n'apportant pas un gain majeur pour les salariés du BTP.

Faut-il rappeler que le BTP représente moins de 10 % de l'activité générale mais compte à lui seul 30 % des accidents mortels, plus de 20 % des incapacités partielles permanentes et que la durée de vie d'un ouvrier du BTP est réduite de près de 8 ans par rapport à un autre salarié.

Pour notre part, le programme d'actions de la politique à venir doit être à l'inverse de ce qui se fait actuellement. PRO-BTP doit se recentrer et se concentrer sur le caractère social de sa mission initiale.

Aujourd'hui, nous ne voulons plus faire partie de ces organisations que l'on entend sans les écouter !

La CGT entend poursuivre toute action nécessaire afin de défendre l'intérêt collectif des adhérents.

La prévoyance doit être au cœur des préoccupations de tous les partenaires sociaux.

Rappelons, la pauvreté engendre la mauvaise santé et la mauvaise santé entretient la pauvreté.

Merci de votre attention.

Bruno CORNET

Secrétaire Fédéral en charge de la Protection Sociale